



**Morlaix Communauté**  
**Séance du lundi 27 juin 2022**  
**Délibération D22-095**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures, le Conseil de Communauté s'est réuni en salle Armor de l'espace du Roudour à Saint-Martin-des-Champs, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales.

**Date de la convocation : 21 juin 2022**

**Nombre de membres en exercice : 51**

**Nombre de membres titulaires présents : 44**

**Nombre de pouvoirs : 4**

**Nombre de représentations : 2**

**Nombre de votants : 50**

**Secrétaire de séance : Solange Creignou**

Étaient présents : **Botsorhel** : Hervé Cillard **Carantec** : Nicole Ségalen-Hamon, Alban Le Roux **Guerlesquin** : Eric Cloarec **Henvic** : Christophe Micheau **Lanmeur** : Anne-Catherine Lucas, Jean-Marc Le Berr **Lannéanou** : Hervé Saint-Jalm **Le Cloître Saint-Thégonnec** : Jean-René Péron **Locquéolé** : Francis Lebrault **Morlaix** : Jean-Paul Vermot, Catherine Tréanton, Ismaël Dupont, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Laëtitia Tosser, David Guyomar, Nathalie Barnet, Ghislain Guengant, Jean-Charles Pouliquen, Sabine Duval-Arnould **Pleyber-Christ** : Julien Kerguillec **Plouégat-Guerrand** : Renaud de Clermont-Tonnerre **Plouégat-Moysan** : François Giroto **Plouézoc'h** : Brigitte Mel **Plougasnou** : Nathalie Bernard, Jean-Jacques Aillagon **Plougonven** : Bernadette Auffret, Jean Laurent Hamon **Plouigneau** : Joëlle Huon, Roger Héré, Odette Colas **Plounéour-Menez** : Sébastien Marie **Plourin-lès-Morlaix** : Guy Pennec, Claude Poder, Morgane Bicrel **Saint-Jean-du-Doigt** : Maryse Tocquer **Saint-Martin-des-Champs** : François Hamon, Martine Gireault, Marc Rousic **Saint-Thégonnec** **Loc-Éguiner** : Solange Creignou, Stéphane Lozdowski **Sainte-Sève** : Yvon Hervé **Taulé** : Aude Goarnisson.

Avaient donné pouvoir : **Guimaëc** : Pierre Le Goff à Joëlle Huon **Morlaix** : Marie Gallouedec à Catherine Tréanton **Pleyber-Christ** : Nolwenn Malengreau à Julien Kerguillec **Taulé** : Gilles Créach à Aude Goarnisson.

Était représenté par : **Garlan** : Joseph Irrien par Sophie Lascault **Locquirec** : Gwenolé Guyomarc'h par Réjane Louin.

Étaient absents excusés : **Plouigneau** : Johny Delépine.

**Objet : Dispositif « Soutien aux tiers-lieux d'activités artistiques et culturelles »**

Rapporteur : Julien Kerguillec

Morlaix Communauté accueille de plus en plus de créatifs sur son territoire ces dernières années : artistes et entrepreneurs de toutes disciplines (photographes, plasticiens, réalisateurs, arts de la rue, etc). Une dynamique illustrée dans une étude menée à l'échelle du Pays de Morlaix en 2018, sur les emplois et les compétences dans les Industries culturelles et créatives, qui a mis en exergue l'existence de 800 structures et près de 1300 emplois directs, dans la filière culturelle.

Lors des « Rencontres de la culture » en novembre 2021, les acteurs culturels ont témoigné et exprimé des besoins qui s'apparentent clairement aux attentes des acteurs économiques : besoins d'accompagnement, de lieux d'activité, de visibilité. Il n'existe pas de structure référencée pour l'accompagnement de ces métiers, ni de dispositif ciblé, tant le champ est large,

sectoriel et comprend une diversité de statuts chez les acteurs (artistes, artisans, sociétés, micro-entrepreneurs). Le parcours d'installation est bien souvent complexe.

Dans ces activités artistiques et culturelles, dont certaines sont souvent jugées comme peu lucratives, la recherche de locaux, de lieux mutualisés est un véritable obstacle. Des demandes sont régulièrement formulées auprès des services de Morlaix Communauté, qui à cette date, ne dispose pas d'une offre immobilière publique ou privée adaptée. Or, de nombreux projets voient le jour, et tout particulièrement en milieu rural. Des lieux mutualisés et collectifs qui se veulent à la fois lieux d'activités, de pratiques, de médiations, d'échanges... des espaces de vie ouverts aux habitants.

C'est pourquoi, à la demande de plusieurs élus voyant émerger ces projets sur leurs communes sans avoir de levier pour les accueillir, a germé la proposition d'un dispositif permettant d'accompagner ces initiatives : « Soutien aux tiers-lieux d'activités artistiques et culturelles ». Il a été bâti en s'inspirant largement d'une action portée par la Région Pays de la Loire (« Aide aux lieux de travail »). Il s'agit d'une aide à l'investissement immobilier (détail en annexe). Ce dispositif a également été soumis aux services de la Région Bretagne.

### **Objectif :**

Cette aide communautaire à l'investissement immobilier, vise à favoriser la création, la rénovation, la restructuration et l'aménagement d'équipements, accueillant un lieu de travail artistique collectif, adaptés aux conditions de travail des artistes, artisans d'art et créatifs, exerçant dans tous les domaines de la création artistique contemporaine soutenue au titre de la politique culturelle communautaire. Une enveloppe budgétaire de 100 000 € est fixée pour l'année 2022.

Ce dispositif encourage la mutualisation d'équipements (espace de travail et matériel mutualisé), la coopération et les synergies entre acteurs dans toute leur diversité (collectifs d'acteurs tous statuts et métiers artistiques confondus), la dynamique des territoires (lieux qui répondent à un besoin de proximité), en permettant le développement de lieux de travail adaptés aux nouveaux usages et aux besoins d'activités créatives en plein essor sur le territoire de Morlaix Communauté (ateliers, lieux de création, d'exposition, de transmission, espace d'échanges, de transferts d'expériences, de mutualisation de ressources, tiers-lieux artistique, ...). Il participe par là même, au développement et à la pérennisation des emplois sur le territoire de Morlaix Communauté mais également, à l'accueil de nouveaux arrivants.

La filière culturelle est un secteur d'activités souvent négligé par son poids économique, qui participe pourtant largement à l'attractivité de notre territoire. Cet enjeu converge avec celui de la stratégie de communication de Morlaix Communauté, qui met en exergue « la créativité » comme un facteur singulier sur le territoire. Il se fonde également à l'enjeu 4 du Projet de territoire : « Une terre de culture, créatrice, accessible et qui rayonne ».

### **Bénéficiaires :**

- Commune
- Association
- Entreprise, société ou structure coopérative (SCIC, SCOP, SCI dans le respect de la réglementation en vigueur)

### **Nature des dépenses éligibles :**

Pour l'ensemble de ces équipements, les dépenses prises en compte dans le calcul de la subvention d'investissement sont les suivantes :

- l'acquisition immobilière,
- la construction et les travaux d'aménagement immobilier intérieurs (hors Voirie et réseaux divers, aménagements extérieurs et acquisitions foncières),
- les honoraires d'architectes ou prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et les frais d'études techniques liés au lieu de travail,

**Nature des équipements éligibles :**

- Lieux collectifs d'activités ;
- Ateliers d'artistes, d'artisans d'art, de créatifs ;
- Pôles de production mutualisée ou de ressources ;

**Montant de l'aide**

- 30 % de la dépense globale, aide plafonnée à 25 000 € par projet.

*Vu l'avis favorable de la commission Culture – Quartier de la Manufacture du 30 mai 2022 ;  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2022, Culture sur les lignes budgétaires suivantes : article 20422, fonction 30 et article 2041412, fonction 30.*

**Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'approuver la mise en place d'un dispositif d'aide à l'investissement pour les tiers-lieux d'activités artistiques et culturelles, à titre expérimental, avec une évaluation au bout de 3 ans (annexe),
- d'approuver le projet de convention qui sera mis en place entre Morlaix Communauté et le porteur de projet,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions fixant les modalités des aides communautaires et/ou les éventuels avenants à venir,
- de déléguer au Bureau Communautaire l'attribution des aides dans le cadre de ce dispositif.

Après en avoir délibéré,

Décision du Conseil : adopté à l'unanimité.

Le Président,  
Jean-Paul Vermot



MORLAIX  
communauté  
des NORTÉCOULES